

GÉNÉRALITÉS

- On doit seulement monter les pneus à affaissement limité GitiComfort 229 sur des véhicules et des jantes convenant à ce type de pneu.
- Les pneus à affaissement limité conviennent uniquement aux véhicules équipés d'un système de surveillance de la pression des pneus (TPMS).
- Le montage des pneus à affaissement limité et l'installation du TPMS doivent uniquement être effectués par un technicien professionnel en entretien des pneus. Voyez votre constructeur pour connaître les détails de votre système de surveillance de la pression des pneus.
- Les caractéristiques de tenue de route du véhicule ne seront pas identiques lors de la conduite avec un pneu à affaissement limité dégonflé et un pneu normal gonflé. Évitez les vitesses élevées et les virages agressifs lorsque le témoin de basse pression est allumé.
- Si le pneu est complètement dégonflé (pression nulle), ne conduisez pas plus de 80 km (50 mi) sans dépasser 80 km/h (50 mi/h). Une fois ces limites atteintes, il faut remplacer le pneu.
- Les pneus à affaissement limité qui sont endommagés ou dégonflés doivent être immédiatement remplacés par un autre pneu à affaissement limité de taille et de caractéristiques (indice de charge et symbole de vitesse) identiques.
- Ne remplacez pas un pneu à affaissement limité par un pneu classique. Dans une situation d'urgence ou de manière temporaire, si vous n'avez d'autre choix, veuillez remplacer le pneu classique dès que possible par un pneu à affaissement limité.
- Reportez-vous toujours au guide du propriétaire de véhicule pour consulter les renseignements de sécurité et d'utilisation qui se rapportent à votre véhicule.

RÉPARATIONS

Puisqu'il n'est pas toujours possible d'établir l'heure et les conditions dans lesquelles le pneu dégonflé a été utilisé, nous ne recommandons pas la réparation de pneus à affaissement limité.

GARANTIE

Les pneus de marque Giti utilisés en conditions normales et utilisés sur le véhicule d'origine pour lequel ils ont été achetés sont protégés contre les défauts de fabrication et de matériau en vertu de la politique de garantie limitée GITI. Voir ci-dessous les détails de garantie complets.

1.0 GARANTIE LIMITÉE STANDARD

1.1 Admissibilité

La politique et les procédures de cette garantie limitée standard (« garantie limitée standard ») s'appliquent aux nouveaux pneus au détail (PCR/LTR) achetés depuis le 1er janvier 2017, vendus ou distribués sous la bannière Giti et portant le numéro d'identification D.O.T. correspondant.

Pour être admissible, les critères suivants doivent être satisfaits :

- les pneus ont été utilisés en conditions normales et utilisés sur le même véhicule pour lequel ils ont été achetés à l'origine, conformément aux recommandations du constructeur automobile;
- l'utilisateur est l'acheteur original du pneu;
- les pneus sont d'une dimension et d'indices de charge et de vitesse qui conviennent à la marque et au type de véhicule;
- les pneus ont été utilisés sur des chaussées pour lesquelles ils ont été conçus;
- les pneus ne doivent pas faire l'objet d'une exclusion (voir la section 1.3, « Ce qui n'est pas couvert par la garantie limitée standard »);
- la procédure de réclamation au titre de la garantie est respectée.

1.2 Ce qui est couvert par la garantie limitée standard

Après examen par un représentant de Giti, tout pneu Giti admissible qui devient inutilisable en raison d'un état attribuable aux matériaux ou à la fabrication dans les 60 mois qui suivent la date de fabrication du pneu (DOT), ou la date d'achat, et avant que la profondeur de la semelle d'origine atteigne 1,6 mm (2/32 po), et sans être assujéti aux exclusions de la section 1.3 « Ce qui n'est pas couvert par la garantie limitée standard », sera remplacé par un pneu Giti neuf équivalant conformément à ce qui est stipulé dans cette garantie limitée.

Tout rajustement en raison du confort de roulement ou d'un faux rond est seulement permis pendant le premier 1,6 mm (2/32 po) d'usure de la semelle d'origine et pendant les 12 premiers mois qui suivent la date d'achat (selon la première éventualité) avec preuve d'achat.

Tout pneu Giti qui répond aux conditions ci-dessus et qui devient inutilisable en raison d'un défaut de fabrication et de matériau sera remplacé sans frais par un détaillant Giti autorisé. Le coût d'installation et d'équilibrage, ainsi que les autres frais (service, rebut ou taxes applicables) sont payables par le client (c.-à-d. le propriétaire ou l'utilisateur du véhicule).

Tout pneu Giti dont l'usure est supérieure à 1,6 mm (2/32 po) de semelle neuve d'origine et qui est rajusté en vertu de cette garantie limitée standard en raison d'un défaut de fabrication et de matériau sera remplacé par un pneu Giti neuf et assujéti à des frais au prorata par l'entremise d'un détaillant Giti autorisé. Le coût d'installation et d'équilibrage, ainsi que les autres frais (service, rebut ou taxes applicables) sont payables par le client.

1.3 Ce qui n'est pas couvert par la garantie limitée standard

Cette garantie limitée standard ne s'applique pas aux pneus de détail (PCR/LTR) qui deviennent inutilisables en raison des conditions suivantes, sans en exclure d'autres :

- taille ou indice de charge incorrects pour le véhicule;
- dommages causés par une avarie routière (p. ex. une coupure, une déchirure, un coup, un choc ou une perforation);

- une utilisation inadéquate dont une pression de gonflage inappropriée, une surcharge, un choc avec le trottoir, l'utilisation d'une jante ou d'une roue inadéquate, une installation ou un équilibrage inadéquats, un mésusage, la négligence, la modification du pneu ou une utilisation en course;
- une utilisation commerciale pour les réclamations liées à l'usure de la bande de roulement;
- un entretien déficient du pneu, de la roue ou des composants du véhicule; un parallélisme déficient, un déséquilibre, des composants usés ou d'autres conditions, caractéristiques ou défauts du véhicule;
- une utilisation de pneus routiers hors route;
- l'utilisation de pneus sous-gonflés ou à plat;
- un pneu mal réparé;
- une usure rapide ou inégale causée par une irrégularité mécanique du véhicule, comme un déséquilibre de roue (différence de semelle de 2/32 po ou plus sur la semelle du même pneu);
- un accident, un incendie, une corrosion chimique, ou du vandalisme;
- un méplat causé par un entreposage inadéquat ou le blocage des roues; de la contamination ou la dégradation causée par des produits à base de pétrole ou des produits chimiques, sous forme de solide ou de gaz autre que l'air, l'azote ou le dioxyde de carbone (par exemple, scellant à base d'eau ou produit d'équilibrage);
- usure à l'ozone ou craquelures après plus de 48 mois après la date de fabrication;
- numéro de série effacé, coupé ou illisible;
- acheté ou utilisé à l'extérieur du Canada;
- avec moins de 2/32 po de profondeur résiduelle à tout endroit dans la semelle;
- avec une plainte de confort de roulement qui survient après la première usure de 2/32 po de la semelle;
- de dommages à la suite de l'utilisation d'une chambre à air ou d'une jupette;
- dommages causés par une utilisation inadéquate de chaînes;
- utilisation de pneus à affaissement limité sans système de surveillance de la pression des pneus fonctionnel (TPMS).

1.4 Obligations du propriétaire

Pour soumettre une réclamation en vertu de cette garantie limitée :

- le propriétaire du véhicule doit permuter les pneus conformément aux schémas de permutation recommandés par le fabricant du véhicule ou Giti;
- le propriétaire doit veiller à l'entretien adéquat des pneus et du véhicule ainsi qu'à maintenir une pression de gonflage adéquate;
- lorsque le propriétaire effectue une demande de règlement, il doit présenter les pneus qui font l'objet du rajustement et les accompagner d'une preuve d'achat originale indiquant la description du pneu, le kilométrage à l'installation et la date d'installation au détaillant Giti autorisé; lorsqu'ils sont remplacés, les pneus rajustés deviennent la propriété de Giti;
- le propriétaire doit acquitter les taxes applicables stipulées dans cette garantie limitée;
- le propriétaire est également responsable d'acquitter les frais de mise au rebut locaux ainsi que tous les frais de service ou de main-d'œuvre, peu importe le kilométrage ou les mois d'utilisation. Cela comprend les frais de permutation des pneus,

- le propriétaire doit veiller à l'entretien adéquat des pneus et du véhicule ainsi qu'à maintenir une pression de gonflage adéquate; aucune réclamation ne sera honorée à moins d'être soumise sur un formulaire de réclamation de Giti

1.5 Limitations

- Cette garantie limitée s'applique uniquement au Canada.
- Les pneus à affaissement limité doivent seulement être utilisés avec un système TPMS fonctionnel. Sinon, toutes les dispositions de la garantie limitée sont nulles.

2.0 ENREGISTREMENT DES PNEUS

L'enregistrement des pneus pour consommateurs (PCR/LTR) est une précaution de sécurité importante requise par la loi fédérale.

L'enregistrement permettra à Giti d'aviser le propriétaire dans le cas improbable d'un rappel de produits. Le détaillant autorisé de Giti fournira une carte d'enregistrement pour inscrire le numéro d'identification DOT, le nom du détaillant et l'adresse.

Le propriétaire doit y ajouter son nom et son adresse, puis retourner la carte à l'adresse qui y est inscrite.

3.0 LIMITATIONS ET AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette garantie limitée ne garantit pas que le pneu ne subira pas de défaillance.

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, GITI RENONCE À TOUTE AUTRE GARANTIE OU REPRÉSENTATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS EN EXCLURE D'AUTRES, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTABILITÉ À UN USAGE PARTICULIER. DE PLUS, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, GITI RENONCE À TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, POUR LA PERTE DE PROFITS OU D'EXPLOITATION, LA PERTE DE CLIENTÈLE OU DE RÉPUTATION, LA PERTE DE TEMPS, LA PERTE D'USAGE DU VÉHICULE OU DOMMAGES PUNITIFS DE TOUTE SORTE.

Certains États et certaines provinces ne permettent pas ces exclusions ou limitations des dommages accessoires ou indirects. Donc, les limitations ou exclusions qui précèdent peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas.

COORDONNÉES

si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec votre détaillant Giti autorisé ou :

GITI Tire (Canada), Ltd.
Technical Service & Compliance Department
10404 Sixth Street
Rancho Cucamonga, CA 91730

Téléphone : 1-909-980-0968- Téléc. : 909-476-4028
courriel : techservice@us.giti.com